

**Compte rendu réunion associations – COVID**  
**05/11/2020**

**Participants :**

Bérangère Abba (secrétaire d'Etat)  
 Cab MTE : Vincent Hulin  
 Cab SEB : Hervé Parmentier  
 DEB : Sophie Dorothée Duron  
 AFIE : Blanche Gomez  
 l'A-IGECO : Sébastien Gallet  
 FNE : Benedicte Hermelin  
 UNCPIE : Brigitte GIRAUD  
 FPNR : Michael Weber - Eric Brua  
 CEN : Bruno Mounier  
 Surfrider : Antida Citores  
 Elodie Martinie Cousty  
 M. Denque

Excusé : RNF

<b>Points traités</b>	<b>Réponses apportées</b>
<p><b>1. Ambiance générale</b>            Remerciements pour la démarche de la Ministre et de l'intérêt porté au tissu associatif (importance traitée dans son intervention).            Disponibilité des associations pour contribuer à la mise en œuvre des politiques en faveur de la Biodiv mais sont en attente de retours réguliers, de points d'étapes.            Demande de réunion plus régulière dans ce format.</p> <p>Globalement sur le court terme, les associations ont une capacité de résilience sur le plan trésorerie mais connaissent des difficultés d'organisation compte tenu pour certaines du faible niveau d'équipement informatique ne permettant pas de développer le télétravail.</p> <p>L'année 2020 était une année très biodiversité et nombreuses actions en cours (TEN, ABC, ...).            Souhait que cet élan se maintienne.</p>	<p>Ces points d'étapes se font régulièrement dans différentes instances auxquelles participent de nombreuses associations présentes à la réunion. Il existe également des dispositifs de partage d'avis tels que GROMICO pour la DCSMM            Compte rendu de réunion à diffuser aux participants.</p> <p>2021 sera aussi une année très biodiversité : congrès UICN en sept – Nombreux rv internationaux : COP 15 en chine sur la biodiversité, One planet sumit, ...</p>
<p><b>2. Maintien de l'activité</b>            2 sujets : pour les salariés – pour les bénévoles            Satisfaction des associations des dispositions prises y compris pour les déplacements internationaux pour les techniciens et</p>	<p>Pour les salariés : télétravail sauf opérations de terrain urgentes, non reportables.            Nécessaire appel à la responsabilité de chacun pour identifier les opérations de terrain à maintenir.</p>

<p>spécialistes et la possibilité de maintenir les activités terrain. Inquiétude sur les difficultés d'organisation d'activités pédagogiques avec les scolaires dans le contexte COVID + attentats car sorties sur le terrain annulées</p>	<p>Cas des actions pédagogiques dans les écoles : à voir avec les établissements scolaires Cas des sorties scolaires sur le terrain : avoir le sens des priorités : peut-on décaler ? Se cantonner aux urgences – Echanges à venir de la Secrétaire d'Etat avec le Ministre en charge de l'éducation nationale sur l'importance du lien avec la nature. Pour les bénévoles : demande d'intérêt général à déposer auprès des Préfecture qui délivrera une autorisation avec nom s des bénévoles + toutes indications relatives à la mission – Cocher case 8 de l'attestation. En pièces jointes les circulaires adressées aux Préfets pour les inventaires naturalistes, la pêche, les centres de soins à la faune sauvage.</p>
<p><b>4. Dispositions financières d'accompagnement des associations</b> <b>- Aide à l'acquisition de matériel</b> Mise en place du télétravail compliqué dans les associations qui ne disposent pas forcément de tous les équipements informatiques et de la formation de ses salariés. Des aides sont-elles disponibles ? Des formations peuvent elles être intégrées par l'OFB ? Il existe des projets solidaires portés par des entreprises ou établissements (La Poste – Projet « Alliance dynamique » - Dons de matériel informatique. <b>- Versement de subventions – Règlement de prestations – Instruction de suivi et avis d'autorisation</b> L'attention de la Ministre est attirée sur la fragilisation de la trésorerie des associations et sur les risques de ralentissement de l'activité et des budgets en 2021. Inquiétude sur le retard de fin de certaines prestations au regard des délais fixés et des délais pour accès aux subventions européennes</p>	<p>Apporter des réponses sur les dispositions en vigueur et dans le plan de relance. Des établissements publics ont également mis en place des dispositifs spécifiques (cas du Conservatoire du littoral – fonds de solidarité pour les associations gestionnaires de sites du Conservatoire).  La continuité d'activité des services publics voulue par le Gvt répond à cette inquiétude (traitement des dossiers). Consignes données aux services et aux établissements publics sous tutelle MTE de réduire les délais de paiement, développer le versement d'acompte. Certains établissements publics ont mis en place des dispositifs spécifiques pour soutenir les associations (ex Conservatoire du littoral). Le plan de relance et les crédits dédiés à la biodiversité constituent un levier pour le maintien de l'activité. Des appels à projets sont en cours (OFB). Chaque opérateur devra faire preuve de discernement pour la prise en compte des retards de livraison de prestations. Interroger les autorités de gestion des fonds européens sur les éventuelles prorogations des délais (FERDER, Life, ..). Les collectivités territoriales sont aussi pleinement investies dans les plans de relance (CPER Etat-Région). Elles prennent aussi toutes</p>

<p>- <b>Demande des PNR</b> de solidifier la participation de « base » de l'Etat (120k€) voir l'augmenter à titre exceptionnel</p> <p>- <b>Accès au fond de solidarité et aides</b></p> <p><b>Difficultés d'accès pour les associations aux dispositifs d'aides</b></p>	<p>les dispositions pour soutenir les activités sociale et économique. Compte tenu de l'annualité budgétaire applicable aux collectivités, il est de la responsabilité de chacune d'elles de maintenir ou réaffecter les budgets. Il faut souligner la place prise au regard de ces crises par l' »environnement, le bien-être et l'économie.</p> <p>A travailler dans le cadre des dialogues annuels avec la DEB.</p> <p>Réponse attendue</p>
<p><b>4. Formation à l'écologie</b></p> <p>La crise est source de blocage, freins au déroulement des cursus de formation (manque de complétude). Cela entrainera une carence de personnes formées sur le marché du travail. L'écologie est sous représentée dans les cursus de formation.</p> <p>Problème d'accueil de stagiaires pendant la période de confinement</p>	<p>Inquiétude qui sera relayée auprès de la Ministre en charge de l'enseignement supérieur. Compréhension des difficultés d'accueil des stagiaires dans les entreprises. Rappel de la priorité : règles sanitaires à mettre en œuvre et respecter. Pas de consignes données dans les établissements de formation sur l'arrêt des stages.</p> <p>Note à transmettre à la Ministre relative à la place de l'écologie dans les cursus de formation pouvant servir de base à un travail spécifique.</p>
<p><b>5. Maintien des opérations de surveillance</b></p> <p>Crainte qu'en cette période, il y ait une baisse de vigilance qui permette la réalisation d'opérations à fort impact sur l'environnement (dragage, curage, ...)</p>	<p>Poursuite de la continuité du service public et notamment des actions de surveillance, de police et d'instruction administrative.</p> <p>Enseignement issu du confinement du printemps.</p> <p>Activité autorisée pour les salariés. Dérogations possibles pour les bénévoles dans le cadre d'opérations d'intérêt général après autorisation par les Préfets de département.</p>
<p><b>6. Maintien de la concertation et du débat public</b></p> <p>- De nombreuses procédures ont été engagées dans lesquelles les associations se sont largement investies. Il ne faudrait pas que pour cause de délais, ces concertations ne soient pas poursuivies.</p> <p>- Demande adressée au MTE de faire des retours d'information des arbitrages retenus sur des sujets qui auraient été travaillés à l'amont avec les ONG.</p> <p>- Cas des PNR : pour la révision des chartes, un report d'1 année est-il possible ?</p>	<p>A la différence du 1° confinement, les délais des procédures administratives ne sont pas suspendus. Des consultations publiques sont en cours sous format dématérialisé.</p> <p>Des canaux de diffusion existaient du type Gromico. Pour les ONG membres du Comité France Océans, ce type de fonctionnement a vocation à être remis en œuvre.</p> <p>- Point à expertiser avec la DEB sur la base d'une objectivation de la demande (PNR concernés, ..)</p>